

Discours AG AMF13 octobre 2023 Mauriac

Bruno Faure

Monsieur le Préfet,

Messieurs les parlementaires,

Mesdames et Messieurs les Maires, chers collègues,

Mesdames et Messieurs les élus,

Tout d'abord je veux excuser Laurent Wauquiez qui n'a pu se joindre à nous et qui m'a chargé de porter la voix régionale.

Je souhaite aussi saluer les Maires et l'ensemble des élus municipaux pour leur engagement et leur travail car malgré toutes nos richesses, humaines d'abord, notre territoire doit faire face à de multiples défis : démographique, d'enclavement, de ressources limitées...

Malgré tout cela, les élus du département, et vous maires en premier lieu, font face.

Pourquoi nous ne lâchons rien ?

Parce qu'au-delà des clivages politiques, au-delà des saut d'humeur, chacun sait que l'intérêt supérieur de notre territoire doit l'emporter.

1. Une proximité sans faille entre le département, la région et les communes & EPCI.

Les communes, les intercommunalités, le département, la région, **nous sommes tous tenus à un devoir de solidarité que nous honorons.**

Grâce à la région Auvergne-Rhône-Alpes et à l'action de son Président Laurent Wauquiez, notre département a pu faire face au regroupement administratif des régions alors que nous nous y étions opposés en son temps. Au-delà des attaches partisans, tout le monde reconnaîtra cet état de fait. Mieux encore, cette relation de proximité que nous avons avec l'exécutif régional est en réalité une formidable opportunité.

La **meilleure illustration** de cette relation de proximité est **comptable** puisqu'il s'agit du Pacte Cantal, **figure de proue du lien qu'il y a entre notre département et la région** avec à la clef **150 millions d'euros sur 5 ans sans oublier le Contrat de plan état région** notamment pour son volet territorial.

Mais **ce sont également les contrats régions** signés avec les communautés de communes **ou encore le retour très remarqué du soutien** de la Région auprès des **communes**.

En fait, **toutes les collectivités** territoriales **bénéficient de cette relation unique** que nous avons avec la région.

De notre côté, le **Conseil départemental est** lui aussi à vos côtés à travers ses **politiques publiques**. J'ai même souhaité **donner plus de place** aux projets communaux d'envergures, comme les restructurations d'écoles primaires **dans notre politique de contractualisation avec les intercommunalités**.

Mais au-delà des paroles il faut **des actes**, je citerai :

- le **Fonds Cantal Solidaire** doté de 15 millions d'euros à destination des communes sur la période 2022/2027,
- le **Fonds Cantal ville** pour un total de 2 millions d'euros, sur la même période
- le **Fonds Cantal Innovation** et ses 4 millions d'euros, pour aider toutes nos communes par un système d'appel à projets.

N'oublions pas aussi les **Contrats Cantal Développement** qui lient le département et ses communautés de communes pour un peu plus de 13 millions d'euros sur la période du mandat.

Mais pour moi, **au-delà des soutiens financiers** la meilleure **illustration** de ce lien entre le département et les élus locaux **réside dans l'agence d'ingénierie départementale** : Cantal Ingénierie & Territoires.

L'inflation et l'instabilité normative, le manque de moyens, la multiplicité des acteurs et des voies de financement, rendent plus que jamais le travail du **CIT indispensable**, notamment en matière de voirie et réseaux divers, d'eau et d'assainissement.

2. Un soutien quotidien, des projets les plus structurants aux initiatives les plus modestes.

Le **lien** entre le Conseil départemental et le territoire est **solide**. Qui peut croire un instant que nous pourrions travailler chacun de notre côté ?

Ce **lien** dont je parle s'**exprime** très concrètement par les **compétences** que nous **exerçons en bonne intelligence**, je pense par exemple à l'enseignement, aux THD ou encore aux divers réseaux par exemple.

J'en profite pour rappeler ici que **20% des aides** départementales sont fléchées vers **l'eau et l'assainissement**.

Pour les collèges par exemple, ce ne sont pas moins de 130 agents qui sont répartis dans nos 22 Collèges. Mais c'est également plus de 10 millions d'euros qui sont investis chaque année. Surtout, **pas une décision n'est prise en faisant abstraction du primaire**, de l'évolution des effectifs, des temps de transport et bien sûr de l'encadrement pédagogique.

Pour le déploiement de la fibre, nous avons, avec la **régie Auvergne Numérique**, jamais cessé de **défendre** une position maximaliste pour une **couverture totale** de notre territoire d'ici fin 2025. Le **marché de la 4^{ème} phase** de déploiement de la fibre, qui nous conduira au 100% de raccordable d'ici 2025, a été **validé** avec un concours financier des **4 départements** de l'ex-Auvergne et de la **Région** à hauteur de **106 millions**. Je rappellerai simplement que ce vaste programme, d'un coût de près **1,5 milliards** a été **réalisé sans solliciter la moindre**

participation financière auprès des communes et Intercommunalités. Cela a été un choix politique fort de notre Région et des départements.

3. Une relation égalitaire ou c'est le département qui s'adapte aux territoires et non l'inverse.

Mais notre proximité du Département et de la Région passe également par **le financement des projets** que porte le tissu économique et social de votre commune.

Avec **l'agence Auvergne Rhône Alpes entreprises**, avec **Cantal Europe Direct**, nous accompagnons au quotidien les projets de nos chefs d'entreprises et de nos agriculteurs....

Avec le **fonds Cantal Animation**, avec notre **direction de la culture et des sports**, nous **accompagnons** au quotidien les projets de votre **tissu associatif**, qu'il s'agisse d'un **festival** gastronomique ou musical, d'une restauration d'un **patrimoine**, d'un **projet caritatif ou sportif**, nous essayons, d'être les plus connectés à vos préoccupations.

Vous le voyez, le **Conseil départemental et le Conseil régional** sont **tournés vers** le soutien des **communes** car toutes les communes visent au développement de tout le territoire cantalien !

Cette proximité est particulièrement saisissante quand on observe les liens qui nous unissent et les relations que nous avons avec l'Etat. Rassurez-vous, Monsieur le Préfet, je vise cette grande administration centrale pour qui il n'existe que Paris et dans le meilleur des cas une ruralité uniforme de l'autre côté du périphérique.

4. A défaut d'aménager le territoire, l'Etat sombre dans la frénésie normative.

Curieusement, on n'a **jamais autant parler de la « ruralité »** ou **des « territoires »**. Souvenons-nous ! Il y a eu la **Conférence Nationale des Territoires**, **l'Agenda Rural**, le plan Action **Cœur de Ville**, **Petites Villes de Demain**, et aujourd'hui **Plan France Ruralités**. Tous les **18 mois** nous assistons à un **« grand soir »** de la politique en faveur des « territoires ».

Mais j'ai bien peur que l'on **tente de compenser par le verbe**, les politiques qui font cruellement défauts.

Puisqu'on ne fait plus d'aménagement du territoire, **on compense** par des plans, des appels à projets, des contrats et tout une sorte d'artifices plus ou moins heureux.

Entendez-moi bien : je ne conteste en aucun cas toutes ces initiatives, simplement, **je regrette qu'il s'agisse en réalité de pis-aller**.

Si l'aménagement du territoire **consiste à organiser la répartition géographique des activités productives, des populations et des infrastructures les reliant :**

comment peut-on prétendre **faire de l'écologie** sans au préalable **définir une politique d'aménagement** du territoire ?

Comment réindustrialiser sans aménagement du territoire ?

Et **comment protéger** la ruralité sans aménagement du territoire ?

Il n'y a **pas de politique sérieuse sans aménagement** du territoire.

Bien sûr, je ne mets pas **en banc des accusés ce Gouvernement**, quoique, mais plutôt un **état d'esprit qui a infusé chez les sachants et biens pensants**, à Paris ou ailleurs.

C'est donc là que je veux en venir.

Puisqu'il n'y a plus de politiques publiques nationales dignes de ce nom, plus de doctrine sur les infrastructures, sur les zones d'activités, sur les chaînes logistiques, etc... **on demande aux collectivités territoriales d'élaborer des stratégies**, sous le contrôle de l'Etat, **pour atteindre les objectifs que l'Etat lui-même n'a pas été capable d'atteindre.**

C'est ainsi que nous nous retrouvons avec le « zéro artificialisation nette » ou ZAN.

On part ici d'une **bonne intention** et même d'un **impératif environnemental**. J'ajouterai que s'agissant du Cantal, l'**impératif écologique** vient **se superposer avec l'impératif économique** car nous ne doutons pas de l'importance de **préserver les zones agricoles**

Mais la construction de Cette loi est d'abord **injuste** pour les **territoires ruraux car ce sont eux qui vont devoir payer l'addition**. En effet, la **loi prévoit explicitement que le rythme de l'artificialisation des sols dans les dix prochaines années devra diminuer de moitié**. Dis autrement, les mauvais élèves, pourront davantage artificialiser les sols pendant que les bons élèves, les ruraux, seront privés de développement. Le Sénat a bien essayé d'en corriger les erreurs mais sur le fond nous savons tous que cela n'est pas suffisant. J'en reste là car vous connaissez ma position sur ce sujet et puis cette loi est en réalité un symptôme.

Le symptôme d'une précipitation politique tout juste bonne à rassasier des médias et lobby.
Le symptôme d'une vision parisienne étriquée et déconnectée des territoires.

Pire encore, cette loi, comme **l'interdiction des passoires thermiques ou les Zones à faible émission**, revient à **demander au monde rural de porter seul le poids** de la lutte contre le changement climatique que je prédis inapplicables

Que dire enfin de la **loi d'accélération des énergies renouvelables** qui **impose aux territoires ruraux, même lorsqu'ils sont exemplaires** en matière **d'énergies renouvelables comme l'est le Cantal, des éoliennes**. Il **n'est venu à personne l'idée** d'implanter des éoliennes place Bellecour à Lyon, sur le Champ de Mars ou encore sur la plus belle avenue du monde, alors

pourquoi vouloir nous en imposer sur les plus belles montagnes du monde ? qui viendront finalement artificialisé les sols contrairement à ce que demande le ZAN.

Nous pourrions également échanger longtemps sur **l'inflation normative** que nous subissons, sur les demandes et injonctions contradictoires des pouvoirs publics, mais je souhaite **conclure sur une note d'espoir !**

Malgré toutes ces **embuches** que le département et les communes **rencontrent**, nous ne nous sommes **jamais désunis**. Nous n'avons jamais cessé de travailler ensemble et là est notre salut.

De la **même manière, au niveau national**, l'Assemblée des Maires de France et l'Assemblée des Départements de France n'ont **jamais cessé de promouvoir une vision réaliste et surtout rationnelle de l'organisation territoriale de notre pays**.

Vous connaissez mon attachement pour les communes, aussi, je conclurai en vous assurant tout mon soutien pour l'occasion je vais même m'approprier cette phrase du Président du Sénat: « la commune c'est la petite république dans le grande » !